



Ville de Lewarde

Procès-verbal valant compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 31 mai 2021 - 18h30

Date de la convocation : **26 mai 2021**

Lieu de la séance : **Salle des fêtes Henri Martel** - en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la séance a eu lieu dans le strict respect des gestes barrières (distance minimale d'un mètre entre les personnes, port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydroalcoolique). Le couvre-feu étant en place à cette date, le public a été invité par Monsieur le Maire à quitter la salle à 20h50.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h33. Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

Nom du Président de séance : **Mr Denis MICHALAK, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : **18**

Nombre de procuration : **1**

Nombre de votants : **19**

Présents :

- Mr Denis MICHALAK, Maire ;
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSEN, Adjointes au Maire ;
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjointes au Maire ;
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal délégué à la citoyenneté ; Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère municipale déléguée à la vie associative ;
- Mesdames Virginie FOURMAUT, Amandine DUQUESNOY, Nathalie KAROLEWICZ, Delphine ZAGACKI, Conseillères municipales ;
- Messieurs Alain BRUNEEL, Jean-Michel MOREAU, Corentin KACZKA, Jean-Marie DELANNOY, Cédric CAUPIN, Thierry PAMART, Conseillers municipaux.

Excusée et représentée :

- Madame Marie-Jeanne TAUSSIN, Conseillère municipale donne pouvoir à Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe au Maire

Secrétaire de séance : Nina LAHSEN

Comme à chaque début de conseil municipal, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, dont la fonction est d'assister le Président de séance à la vérification du quorum, à la validité des pouvoirs (1 pouvoir pour cette séance), au bon déroulement des scrutins, et à l'élaboration du PV de séance.



Ville de Lewarde

Pour la désignation du secrétaire de cette séance et pour la désignation des futurs secrétaires des futures séances de conseils municipaux, Monsieur le Maire indique qu'il continue de se référer à l'ordre du tableau des conseillers municipaux. Madame Nina LAHSSEN est désignée pour remplir ce rôle lors de cette séance

Préambule

- Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, des consignes évidentes en matière de santé publique destinées à assurer efficacement cette lutte s'imposent pour l'organisation de ce conseil municipal. Il est à noter que la mesure relative au couvre-feu (21h) est en place à cette date.

- Approbation du compte-rendu du 9 avril 2021 :

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, réitère ses propos de la dernière séance en demandant pourquoi est stipulé le titre de Député à chaque fois qu'Alain BRUNEEL prend la parole.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL lui répond qu'il s'agit là d'une question de respect et que quand il se rend dans d'autres instances, comme au SMTD, il est identifié ainsi.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, évoque ses difficultés d'audition et aimerait que soient installés des micros.

Monsieur le Maire évoque un devis reçu par un prestataire audio mais rappelle à Thierry PAMART, que selon ses propres dires, « la ville est déjà endettée ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, répète sa remarque « Vous êtes inaudible Monsieur le Maire », ce à quoi Amandine DUQUESNOY, Conseillère municipale lui répond que ce n'est pas Monsieur le Maire qui est inaudible puisque Thierry PAMART a lui-même confié il y a quelques jours lors de la commission de contrôle des listes électorales avoir des problèmes d'audition. Elle lui conseille donc d'aller consulter, ce que André LEGER, Adjoint au Maire, appuie vivement.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, dresse la liste de ce qu'il lui paraît inexact.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL indique être favorable aux micros, car les propos seront repris mot à mot. Thierry PAMART, Conseiller municipal, souhaite que cela soit voté au prochain conseil municipal. Monsieur le Député Alain BRUNEEL lui rétorque qu'il a dit certes qu'il était favorable à l'arrivée des micros, mais nuance cependant ses propos indiquant qu'il faut que la commune « regarde budgétairement parlant ».

Monsieur le Maire évoque qu'il est dommage que cette idée n'ait pas germé avant car le budget a été voté au dernier conseil.

Résultat du vote :

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » 15 voix pour

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 2 abstentions

Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 abstentions

Le conseil municipal adopte le compte-rendu en l'état.



Point n°1 - Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Suite à la réception de demandes écrites de la part de Messieurs Thierry PAMART, Jean-Marie DELANNOY et de Madame Delphine ZAGACKI, Monsieur le Maire propose de revoir le règlement intérieur de fonctionnement du Conseil Municipal, qui a été joint à la convocation de la séance. Monsieur le Maire précise que les modifications apparaissent en jaune.

Avant ce point, Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, souhaite prendre la parole pour évoquer ce qu'il a déjà indiqué par mail, à savoir qu'il trouve que les convocations ne sont pas assez explicites pour des personnes extérieures au conseil. Il demande dorénavant à ce que la convocation soit plus précise et publiée sur le site, ce que Julie STICKER, Directrice générale des services, lui répond qu'elle l'est déjà. La réponse au mail envoyé à la mairie à ce propos ne le satisfait pas.

Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal, rappelle à l'assemblée que les conseils n'ont jamais vraiment attiré les foules.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, pense que ces procédés en sont la raison. Selon elle, les personnes n'ayant pas de moyens de consulter de façon dématérialisée ne peuvent pas assister au conseil.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, remercie Monsieur le Maire de lui avoir laissé la parole et indique qu'il la reprendra « au fil de l'eau avec son autorisation ».

Les conseillers reviennent à l'étude du premier point.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, souhaite que soit ajouté un délai minimum d'envoi avant la tenue des réunions de commissions. Monsieur André LEGER, Adjoint au Maire, évoque la difficulté d'établir un calendrier, car selon lui, « on ne réunit pas les gens sans avoir de contenu ». Monsieur le Maire propose d'appliquer le même délai légal que celui pour les convocations de conseil municipal, à savoir 3 jours francs.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, évoque sa difficulté « de ne pas pouvoir changer son planning professionnel en 3 jours » et propose un délai de 10 jours.

Monsieur André LEGER, Adjoint au Maire, soutient le délai légal de 3 jours comme la loi l'impose pour les conseils municipaux dans des communes de notre strate.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL recentre le débat et informe que les convocations aux réunions des commissions sont en général envoyées bien en amont.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, souhaiterait que puissent être envoyées dans un délai plus long que 3 jours les convocations de conseil municipal. Julie STICKER, Directrice générale des services, lui répond qu'il lui est impossible de modifier le délai puisqu'il est imposé par le Code Général des Collectivités Territoriales et qu'il convient d'appliquer la hiérarchie des normes.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, évoque le fait que selon lui « avant, la ville n'avait pas de règlement intérieur ». L'assemblée s'esclaffe et le groupe majoritaire en cœur lui répond que bien évidemment, il y en a bien un et qu'il a été voté à l'unanimité l'année dernière.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, évoque un « problème de démocratie », Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal, lui répond qu'il ne faut pas changer l'histoire et que les groupes sont dorénavant « chacun de son côté ». Monsieur Thierry PAMART demande « le respect de



Ville de Lewarde

l'opposition » et évoque un mail envoyé en mairie qui n'aurait jamais eu de réponse. Monsieur le Maire lui affirme le contraire.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL rappelle que la porte de Monsieur le Maire est ouverte et que la démocratie c'est avant tout de « savoir débattre ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, réclame un droit d'expression des élus de l'opposition sur le site de la ville.

Monsieur le Maire rappelle que chaque groupe aura son droit d'expression dans le bulletin qui est lui-même mis en ligne sur le site internet de la municipalité.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande la mise à disposition d'une salle pour travailler les conseils municipaux. Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal, répond que ce droit n'est reconnu que dans les communes de plus de 3 500 habitants. Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, lui rétorque que ce droit est laissé généralement à « l'appréciation des maires ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, souhaite être retiré, tout comme sa colistière, de la liste des élus de la majorité sur le site internet de la municipalité. Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller Municipal, demande quant à lui à apparaître sur ce même site.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, souhaite des précisions sur le nombre de signes. Monsieur le Maire lui répond que la réponse est dans le règlement intérieur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du règlement intérieur.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » 15 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 abstentions

Pour la liste « *L'alternative lewardoise* » : 1 voix pour (Corentin KACZKA) et 1 voix contre (Thierry PAMART)

Point n°2 - Recomposition des commissions communales

Suite à la modification du règlement de fonctionnement des instances communales, Monsieur le Maire propose de revoir la composition des 7 commissions communales.

La composition des différentes commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, tel qu'a été voté l'article 19 du règlement intérieur.

Monsieur le Maire évoque les 2 possibilités accordées pour ces nouvelles compositions :

- Soit il est procédé à un vote à main levée dans la mesure où le conseil décide de cette méthode de façon unanime comme le prévoit la loi
- Soit il est procédé à un vote à bulletins secrets, ce qui risque « clairement d'allonger les débats ».

Considérant le refus de Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal et de Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale de voter à main levée, il est procédé au vote à bulletins secrets pour la recomposition des commissions communales.



Ville de Lewarde

- **Concernant la commission « informations », siègent à l'origine :**
 - Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : Messieurs André LEGER, Alain ROLLOS, Claude SOMBRIN et Madame Emmanuelle MADOUX.
 - Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : Madame Delphine ZAGACKI
 - Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : Monsieur Corentin KACZKA

Est procédée à l'élection de 2 sièges à pourvoir pour le groupe « *Continuons ensemble pour Lewarde* » au sein de ladite commission qui présente 2 candidats : Jean-Claude DUBRUNQUEZ et Nina LAHSSEN, Adjoints au Maire.

Monsieur Corentin KACZKA pour la liste « *L'alternative lewardoise* » souhaite conserver son siège, tout comme Madame Delphine ZAGACKI pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* ».

Résultat du vote à bulletins secrets :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : Nina LAHSSEN / Jean-Claude DUBRUNQUEZ : 15
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : Delphine ZAGACKI : 2
- Blancs : 1 - Nuls : 1

Ont été élus pour le groupe « *Continuons ensemble pour Lewarde* » Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ et Madame Nina LAHSSEN.

- **Concernant la commission « Travaux », siègent à l'origine :**
 - Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : Messieurs Jean-Claude DUBRUNQUEZ, André LEGER, Claude SOMBRIN, Alain ROLLOS, Jean-Michel MOREAU, et Madame Nina LAHSSEN.
 - Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : Madame Delphine ZAGACKI et Monsieur Jean-Marie DELANNOY
 - Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : Thierry PAMART.

Les sièges sont pourvus pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » et pour celle de « *L'Alternative lewardoise* ». Il est procédé à l'élection du siège restant pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* ».

Résultat du vote à bulletins secrets :

- Tour n°1 : Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : Delphine ZAGACKI : 4 – Jean-Marie DELANNOY : 4 - Blancs : 8 - Nuls : 3

Les candidats ayant le même nombre de voix, il est procédé à un deuxième tour.

- Tour n°2 : Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : Delphine ZAGACKI : 12 – Jean-Marie DELANNOY : 4 - Blancs : 3

Delphine ZAGACKI a été élue pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* ».



Ville de Lewarde

- Concernant la commission « Fêtes et cérémonies », siègent à l'origine :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : Mesdames Nina LAHSSEN, Marie-Jeanne TAUSSIN, Nathalie KAROLEWICZ, Virginie FOURMAUT, Emmanuelle MADOUX, et Messieurs Claude SOMBRIN et Cédric CAUPIN.
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : aucun membre
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : aucun membre

Emmanuelle MADOUX démissionne de la commission au nom du groupe « *Continuons ensemble pour Lewarde* ».

Est précédée à l'élection de 2 sièges à pourvoir ; 1 pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » et 1 pour le groupe « *L'alternative lewardoise* ».

Corentin KACZKA se porte candidat pour la liste « *L'alternative lewardoise* » et Delphine ZAGACKI pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* ». Chaque conseiller municipal dispose donc de 2 bulletins à remplir selon son choix pour élire 1 membre dans chacun des 2 groupes d'opposition.

Résultat du vote à bulletins secrets :

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : Thierry PAMART : 1 – Corentin KACZKA : 11

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » Delphine ZAGACKI : 4 - Jean-Marie DELANNOY : 6

Blancs : 13 - Nuls : 3

Sont donc élus pour le groupe « *L'alternative lewardoise* » Monsieur Corentin KACZKA et pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » Monsieur Jean-Marie DELANNOY.

- Concernant la commission « Jeunesse », siègent à l'origine :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : Messieurs Claude SOMBRIN, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Mesdames Nina LAHSSEN, Emmanuelle MADOUX, Virginie FOURMAUT et Amandine DUQUESNOY.
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : aucun membre
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : aucun membre

Les sièges sont tous pourvus pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* ».

Est précédée à l'élection de 2 sièges à pourvoir ; 1 pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » et 1 pour le groupe « *L'alternative lewardoise* ».

Corentin KACZKA se porte candidat pour la liste « *L'alternative lewardoise* » et Delphine ZAGACKI pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* ». Chaque conseiller municipal dispose donc de 2 bulletins à remplir selon son choix pour élire 1 membre dans chacun des 2 groupes d'opposition.

Résultat du vote à bulletins secrets :

- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : Delphine ZAGACKI : 4 – Jean-Marie DELANNOY : 2
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : Corentin KACZKA : 11



Ville de Lewarde

- Blancs : 8 - Nuls : 13

Sont donc élus pour le groupe « *L'alternative lewardoise* » Monsieur Corentin KACZKA et pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » Madame Delphine ZAGACKI.

- **Concernant la commission « Vie associative », siégent à l'origine :**

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Emmanuelle MADOUX, Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nina LAHSSEN et Monsieur Alain ROLLOS.
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : Jean-Marie DELANNOY et Delphine ZAGACKI
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : aucun membre

Les sièges sont tous pourvus pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* ».

Il reste 2 sièges à pourvoir ; 1 pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » et 1 pour le groupe « *L'alternative lewardoise* ».

Les membres du Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin à bulletins secrets pour cette commission. « Sage décision » rétorque à l'unisson le groupe majoritaire.

La liste « *L'alternative lewardoise* » décide de ne pas présenter de candidat. Le siège reste donc vacant. Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Monsieur Jean-Marie DELANNOY représentera son groupe, Madame Delphine ZAGACKI laissant sa place.

- **Concernant la commission « Environnement », siégent à l'origine :**

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : Messieurs André LEGER, Alain ROLLOS, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Jean-Michel MOREAU.
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : Jean-Marie DELANNOY et Delphine ZAGACKI
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : aucun membre

Est procédée à l'élection de 2 sièges à pourvoir pour le groupe « *Continuons ensemble pour Lewarde* » qui présente les candidatures de Mesdames Emmanuelle MADOUX et Amandine DUQUESNOY, d'un siège à pourvoir pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » qui propose la candidature de Jean-Marie DELANNOY et d'un siège à pourvoir pour le groupe « *L'alternative lewardoise* » qui propose la candidature de Thierry PAMART.

Monsieur Thierry PAMART, Madame Delphine ZAGACKI et Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseillers municipaux ne souhaitent pas que les sièges soient pourvus par un vote à main levée.

Monsieur Cédric CAUPIN, Conseiller municipal, trouve le procédé contre-productif et dénonce l'allongement outrancier de la séance, « je travaille de bonne heure demain », ce à quoi Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, lui répond « pas moi ».



Ville de Lewarde

Il est donc procédé à nouveau à un scrutin à bulletins secrets. Chaque conseiller municipal dispose donc de 4 bulletins à remplir selon son choix pour élire les 4 membres précités.

Résultat du vote à bulletins secrets :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : Emmanuelle MADOUX : 15 - Amandine DUQUESNOY : 16
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : Delphine ZAGACKI : 1 - Jean-Marie DELANNOY : 4
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : Corentin KACZKA : 1 - Thierry PAMART : 4
- Blancs : 15 - Nuls : 20

Sont donc élus pour le groupe « *Continuons ensemble pour Lewarde* » Mesdames Emmanuelle MADOUX et Amandine DUQUESNOY, pour le groupe « *L'alternative lewardoise* » Monsieur Thierry PAMART et pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » Monsieur Jean-Marie DELANNOY.

- **Concernant la commission « Citoyenneté », siégent à l'origine :**
 - Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : Messieurs Alain ROLLOS, André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Cédric CAUPIN et Mesdames Amandine DUQUESNOY et Virginie FOURMAUT.
 - Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : Jean-Marie DELANNOY et Delphine ZAGACKI
 - Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : aucun membre

Les sièges sont tous pourvus pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* ».

Est procédée à l'élection de 1 siège à pourvoir pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » qui propose la candidature de Monsieur Jean-Marie DELANNOY et d'un siège à pourvoir pour le groupe « *L'alternative lewardoise* » qui propose la candidature de Monsieur Corentin KACZKA.

Chaque conseiller municipal dispose donc de 2 bulletins à remplir selon son choix pour élire 1 membre dans chacun des 2 groupes d'opposition.

Résultat du vote à bulletins secrets :

- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : Delphine ZAGACKI : 9 - Jean-Marie DELANNOY : 4
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : Thierry PAMART : 1 - Corentin KACZKA : 8
- Blancs : 6 - Nuls : 10

Sont donc élus pour le groupe « *L'alternative lewardoise* » Monsieur Corentin KACZKA et Madame Delphine ZAGACKI pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* ».

Point n°3 - Retrait d'une délibération – Désignation des délégués au SCOT Grand Douaisis

Par une délibération votée en séance du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, les élus municipaux ont désigné comme représentant la ville au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Douaisis :

- En qualité de délégué titulaire : Denis MICHALAK
- En qualité de délégué suppléant : Jean-Claude DUBRUNQUEZ



Ville de Lewarde

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier en date du 28 avril 2021 de Monsieur le Sous-Préfet de Douai, nous rappelant que le mode de désignation des délégués à ce comité syndical est fixé par l'article 3 des statuts du syndicat stipulant que « *Le comité syndical est composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de ses membres* ».

Or, ce syndicat comporte 2 membres ; la communauté d'agglomération « Douaisis Agglo » et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent. Ce sont donc uniquement ces 2 institutions qui nomment leur délégué(e)s au sein de ce syndicat.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, lors de sa séance en date du 10 juillet dernier, a désigné ses 22 membres titulaires et 22 membres suppléants pour siéger au SCoT.

Les représentants pour la ville de Lewarde sont :

- En qualité de délégué titulaire : Denis MICHALAK
- En qualité de délégué suppléant : Jean-Claude DUBRUNQUEZ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir, à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, retirer ladite délibération municipale adoptée le 15 juin 2020 et précise qu'il ne s'agit là que « d'un simple acte administratif ».

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, n'étant pas membre de l'assemblée à la date à laquelle cette délibération a été votée décide de ne pas prendre part au vote.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour (Thierry PAMART)
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 abstentions

Point n°4 - Retrait d'une délibération – Désignation des délégués au SMTD

Par une délibération votée en séance du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, les élus municipaux ont désigné comme représentant la ville au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis :

- En qualité de délégué titulaire : Alain BRUNEEL
- En qualité de délégué suppléant : Alain ROLLOS

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier en date du 30 avril 2021 de Monsieur le Sous-Préfet de Douai, celui-ci nous rappelle que le mode de désignation des délégués à ce comité syndical est fixé par l'article 5 des statuts du syndicat stipulant que « *Chaque membre du syndicat élit ses délégués dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur* ».

Or, ce syndicat comporte 2 membres ; la communauté d'agglomération « Douaisis Agglo » et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent. Ce sont donc uniquement ces 2 institutions qui nomment leur délégué(e)s au sein de ce syndicat.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, lors de sa séance en date du 10 juillet dernier, a désigné ses 15 membres titulaires et 15 membres suppléants pour siéger au SMTD.

Les représentants pour la ville de Lewarde sont :

- En qualité de délégué titulaire : Alain BRUNEEL
- En qualité de délégué suppléant : Alain ROLLOS



Ville de Lewarde

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir, à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, retirer ladite délibération municipale adoptée le 15 juin 2020 et précise qu'il ne s'agit là encore que « d'un simple acte administratif ».

Pour les mêmes raisons que pour le vote de la précédente délibération, Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, décide de ne pas prendre part au vote.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » 15 voix pour
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour (Thierry PAMART)
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 abstentions

A l'issue de cette délibération, Monsieur André LEGER, Adjoint au Maire, souhaite prendre la parole, ce que Monsieur le Maire lui accepte.

Au nom du groupe « *Continuons ensemble pour Lewarde* », il lit la déclaration suivante :

« On ne peut qu'être surpris de la place que fait un grand journal régional aux diverses oppositions parfois sans souci de vérification systématique des informations et parfois sans demander l'avis du maire de la commune sur les questions posées.

Un constat globalement négatif de la politique municipale, truffé d'erreurs et d'inexactitudes est livré aux lecteurs. C'est ainsi, M. Pamart, vous avez pu à loisir dérouler vos dires et propos erronés ou infondés dans le journal la Voix du Nord par un article paru le samedi 15 mai.

La machine est bien rôdée, elle tourne autour de grands principes intangibles de la politique politicienne d'un parti d'extrême-droite qui sont transposés autant que possible au niveau local : manque de sécurité, baisse des impôts nécessaire, gabegie financière, politique municipale qui ne correspond pas aux intérêts de la population avec en ajout, si possible un zeste politique sur l'immigration incontrôlée et dangereuse. Je tiens pour ma part à rétablir quelques vérités.

Au sujet de la protection des personnes, la marotte de l'extrême-droite est de faire croire aux habitants qu'ils vivent dans un climat permanent d'insécurité. Mais que M. Pamart, élu municipal ne soit pas au courant que la place Elsa Triolet est déjà surveillée par des caméras qui ont d'ailleurs amené à l'arrestation récente d'un délinquant me laisse pantois. La place Elsa Triolet serait un coupe-gorge. Les habitants qui habitent à proximité apprécieront. Je peux vous assurer qu'elle est mieux sécurisée que l'entrée du parc du château un après-midi en semaine où certaines personnes n'hésitent pas à en venir aux mains sans vergogne.

Lewarde, comme malheureusement la plupart des communes, a été victime de tentatives d'établissement d'un trafic de drogue pérenne. Les services de notre police nationale tentent sans relâche d'y mettre fin avec efficacité. Monsieur le Maire a des rendez-vous très réguliers avec les commissariats d'Aniche et de Douai.

Qu'auriez-vous fait de plus, M. Pamart. Que proposez-vous ? Peut-être préférez-vous la création d'une milice ?

Il faudrait réparer la toiture de l'école maternelle d'urgence. Les entreprises ont, sur place, fait le constat que ces travaux pouvaient encore attendre un peu. D'où la décision pour les élus du groupe majoritaire du conseil municipal de commencer par la réfection plus urgente de la toiture de l'ancien presbytère. Les



Ville de Lewarde

travaux commenceront prochainement dès que l'autorisation nous sera donnée par des architectes des bâtiments de France.

Toujours au sujet des travaux : les travaux de maintien en bon état des locaux municipaux sont réalisés en temps et en heure. Les adhérents des associations qui occupent le presbytère : école de musique, syndicat d'initiative, clos Saint-Rémy, club de peinture sur soie, comité paroissial. Tout ce beau monde a dû être surpris que M. Pamart veuille en faire une maison des associations qui existe déjà de fait et qu'il parle de local délabré.

L'accès des bâtiments aux personnes à mobilité réduite est une préoccupation majeure des élus du groupe majoritaire. La mise aux normes nécessite des travaux parfois d'importance dans les locaux anciens. Cela mérite réflexion.

M. Pamart, vous le savez, puisque nous en avons débattu au cours d'un conseil municipal précédent. Vous réclamez des travaux d'urgence coûteux, ce qui ne vous empêche pas parallèlement, contre toute vérité, de clamer que la ville est endettée en vous basant sur des sites douteux et surtout non officiels.

J'ai appris que les travaux de rénovation de la place des Vésignons coûteront 1 300 000 €. C'est une désinformation absolue. M. Pamart, vous savez très bien que le dossier n'en est qu'à ses prémises et que rien n'a été décidé.

Le conseil municipal a voté son adhésion à l'association « chemins ruraux du Nord, Pas-de-Calais, Picardie » pour qu'elle étudie les conditions de la mise en valeurs de nos chemins ruraux. Cette démarche est en cours. M. Pamart, vous êtes parfaitement au courant puisque vous avez voté cette subvention et feignez de l'ignorer. Comme je suis à l'origine du projet, permettez-moi de vous dire que si vous aimez les voyettes, moi, je les adore.

M. Pamart, vous ne maîtrisez pas les subtilités du vocabulaire de l'action sociale. Sans doute le manque d'expérience dans ce domaine. Vous confondez dans cet article « appel aux services d'insertion à la personne » et « ateliers et chantiers d'insertion », eux conventionnés par l'état. C'est navrant !

Quant à la politique participative, que vous appelez de vos vœux, elle a toujours été présente. La municipalité pour être sûre de l'adhésion de la population à ses projets a pour habitude de demander son avis. Cela a concerné en particulier les grandes modifications structurelles de la commune (ex : passage du tram, salle des fêtes). Il en sera de même pour la place des Vésignons. Vous devez ignorer que les rencontres avec la population sont très difficiles à organiser en ce moment à cause des restrictions sanitaires.

Les subventions pour les associations ont été reconduites car celles-ci vont devoir mettre les bouchées doubles à la reprise des activités qui sera, nous l'espérons la plus rapide possible. Dans le cadre de retour à une vie normale, le CAL (comité d'animation lewardois) envisage d'augmenter les moments culturels et festifs dans la commune.

Dans le tract, généreusement distribué à la population, vous accusez tel Emile Zola la municipalité de gabegie financière, selon le principe bien ancré du parti que vous représentez. Vous vous faites fort de citer des dépenses incontrôlées en particulier et que vous aimez toujours répéter, la dépense du portail. Qu'appellez-vous incontrôlé ? Une dépense qui a été votée ?

Vous avez le désir de participer pleinement à la vie de la commune. Vous vous plaignez d'inaudibilité. Pourquoi, dans ce cas, n'étiez-vous inscrit que dans une seule et unique commission sur les sept existantes ? Force et de constater que vous ne mettiez pas dans les meilleures conditions pour être écouté surtout si vous aviez des propositions concrètes, pas démagogiques à formuler.



Ville de Lewarde

Votre droit à l'expression a été discuté ce jour. Pourquoi n'avoir pas formulé votre demande dès le vote du règlement intérieur en mai 2020 ? J'imagine que vous préférez faire croire à la population que l'on vous bâillonne ?

Emporté par votre fougue anti-communiste évidente, vous osez comparer notre maire au responsable de la Stasi de l'ex-RDA. Pourquoi cette comparaison ? Monsieur le Maire, aurait-il été un agent de ce service ? Comme nous sommes en France, vous auriez plutôt dû faire une allusion française à la milice, cette organisation politique et paramilitaire française créée par Vichy en 1943 pour lutter contre la Résistance. Cela correspondrait mieux à votre posture implicite de résistant pour que la démocratie vive à Lewarde.

M. Pamart, vous mettez en doute les conditions de nomination de notre DGS. Je juge vos affirmations scandaleuses. Sachez qu'elles ont choqué les employés au service de la mairie qui apprécient beaucoup, comme nous, ses qualités humaines. Madame Sticker par ses qualités de travail, de recherche, ses capacités de synthèse, son souci de clarté dans l'aide administrative et la gestion apporte avec beaucoup de compétence une aide indispensable aux élus.

Sachez, Mesdames et Messieurs les élus que si nous avons l'information d'un chauffeur d'une personnalité politique d'extrême-droite rétribué comme assistant parlementaire, nous avons à Lewarde une recasée politique DGS, en reconversion professionnelle.

C'est honteux, scandaleux d'attaquer publiquement une fonctionnaire munie des diplômes et concours administratifs requis et de la livrer en pâture au public sur des allégations non fondées. Comment osez-vous accuser notre DGS, au service de quotidien des habitants de notre commune d'être en situation de reconversion professionnelle alors qu'elle est fonctionnaire territoriale depuis plus de 14 ans ?

Le groupe des 15 conseillers municipaux élus sur la liste : « Continuons ensemble pour Lewarde » travaillent pour le bien de la commune à travers une politique humaniste, efficace dans l'intérêt de toutes et tous. Les conseillers de la majorité ne sont pas des potiches et participent pleinement d'abord à la réflexion puis à la réalisation des objectifs de réalisations votés par le conseil municipal. Vous vous permettez de traiter de figurants ces personnes. Osez-vous le redire face à elles ? Elles sont là, n'hésitez pas !

Le groupe majoritaire s'attache à réaliser les engagements notés dans le programme électoral qui a été soutenu par une écrasante majorité des électeurs à l'occasion des élections municipales, il y a un peu plus d'un an.

M. Pamart, comme membre de l'opposition de droite dans ce conseil, je comprends parfaitement que vous essayez de vous démarquer, mais, par respect pour les Lewardoises et Lewardois ne tronquez pas la vérité simplement parce que vous n'êtes pas dans le groupe majoritaire du conseil municipal.

Je constate d'ailleurs que cette vérité tronquée n'heurte pas non plus le nouveau groupe d'opposants. Les deux élus de ce groupe étaient dans un passé proche des opposants absolus au RN allant même à ne pas vouloir partager la même salle que vous. Aujourd'hui, je m'interroge sur le rapprochement opéré.

Nous avons déjà de fait une union bancale entre droite extrême et PS. Aurions-nous en perspective un grand rassemblement beaucoup plus large incluant la nouvelle liste sans étiquette ? Sur ce point, la clarté s'impose. Les Lewardoises et Lewardois veulent savoir. »



Ville de Lewarde

Madame Julie STICKER, Directrice générale des services, souhaite avec l'accord de Monsieur le Maire prendre la parole. Elle s'adresse à Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, pour lui dire qu'elle a les diplômes et les concours administratifs pour le poste qu'elle occupe et se propose de les lui envoyer ou de les tenir à sa disposition s'il en doutait. Elle conclut son propos en ajoutant qu'elle réfléchit à des poursuites juridiques envers de tels propos.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, déclare que « l'on a mal interprété ses propos », qu'il « apprécie le travail de Madame STICKER » et que ses propos « sont la vérité » qu'il n'hésite pas à réitérer, car pour lui « il s'agit là d'une reconversion professionnelle ».

Madame Julie STICKER, Directrice générale des services, lui rappelle qu'elle est dans la fonction publique territoriale depuis 2008 et qu'elle tient une nouvelle fois à sa disposition l'ensemble de ses concours et diplômes.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL trouve les accusations de Monsieur Thierry PAMART « absolument scandaleuses » et pense qu'il est foncièrement « inadmissible de s'en prendre au personnel ». Il demande des excuses publiques de Monsieur Thierry PAMART envers Madame Julie STICKER.

Il demande à Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, s'il est solidaire de tels écrits puisqu'ils appartiennent à des groupes politiques différents. Il souhaite la clarté à ce sujet.

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, commence son propos par remercier la presse d'être présente car il a effectivement des « choses à relayer ». Il affirme être « de gauche » et « contre les accusations sur un agent de la fonction publique territoriale ». Il reproche d'être trop souvent associé à l'extrême droite. Etant lui-même agent de la fonction publique territoriale, il n'est « bien évidemment pas l'auteur de tels propos ». Il présente ses excuses à Madame Julie STICKER, ce que cette dernière accepte.

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, continue son propos en rappelant son engagement auprès du parti socialiste. Il affirme ne pas avoir eu connaissance d'être associé sur une liste avec des représentants du rassemblement national. Il avoue que son action au quotidien est « de combattre l'extrême droite ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, affirme n'être encarté à aucun parti politique, qu'il est élu « sans étiquette », mais qu'il a été « catalogué extrême droite », ce qu'il considère « diffamatoire ». Il évoque une insulte faite « aux personnes, car beaucoup d'électeurs votent le rassemblement national ».

Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal, répond que Monsieur Thierry PAMART est peut-être « sans étiquette aujourd'hui, mais sûrement pas sans opinion », et rappelle l'avoir vu roulant dans une voiture floquée à l'effigie de la candidate Rassemblement Nationale Hortense de MEREUIL.

Monsieur Thierry PAMART demande s'il est mal d'être un sympathisant au rassemblement national tout en reprochant à Monsieur le Maire de ne pas avoir dit que Madame Julie STICKER était la fille de l'ancien DGS, alors qu'il n'a « pas d'animosité vis-à-vis d'elle ».

Madame Julie STICKER, Directrice générale des services, rétorque à Monsieur Thierry PAMART si dans le cadre de son enquête, il souhaitait connaître également « l'identité de ses grands-parents ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, revient sur les publications émises sur les réseaux sociaux par 2 élus de la liste majoritaire, alors qu'il pense que ces idées sont les « mêmes que celles de Thierry PAMART », en concluant son intervention par « la justice suivra son cours ».



Ville de Lewarde

Monsieur le Député Alain BRUNEEL demande à Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, pourquoi cette fois-ci, il ne porte donc pas plainte.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, estime qu'il y a « 2 poids, 2 mesures, tout cela fonction de son appartenance politique ».

Monsieur le Député Alain BRUNEEL leur rétorque que cette histoire a fait largement les titres de la presse, ce à quoi Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, lui répond « et heureusement ! ». Elle reproche à l'équipe majoritaire de « ne pas supporter les nouvelles idées », appuyé par les propos de Monsieur Jean-Marie DELANNOY, qualifiant Lewarde de « village gaulois du Douaisis ».

Monsieur Cédric CAUPIN, Conseiller municipal, déclare que son « étiquette politique est son village », et trouve inadmissible le tract de Monsieur Thierry PAMART trouvé dans sa boîte aux lettres. Il apporte tout son soutien à Madame Julie STICKER, Directrice générale des services.

Le groupe majoritaire est unanime et suit à l'unisson les propos de Monsieur Cédric CAUPIN.

A 20h55, Monsieur le Maire demande aux spectateurs de quitter les lieux pour cause de couvre-feu.

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, demande une interruption de séance, ce que Monsieur le Maire accorde.

A 21h10, la séance de conseil reprend sans public.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, souhaite répondre à Monsieur André LEGER, Adjoint au Maire. Il évoque avoir envoyé un courrier à Monsieur le Sous-Préfet pour l'informer de « comportement inadmissible depuis plus de 43 ans ». Il a souhaité l'interpeller pour revendiquer entre autres, « l'installation d'un panneau d'affichage libre » et « le respect de la démocratie ». Il invoque l'article L.51 du code électoral relatif aux élections syndicales. Il reproche à Monsieur le Maire de laisser un panneau syndical dans le hall de la mairie alors que celui-ci doit notamment être placé à un autre endroit, comme par exemple dans une salle de pause. Il continue ses reproches en argumentant sur le fait qu'il n'ait pas accès à la communication dans l'ensemble des supports.

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, fait part de sa surprise quant au fait de n'avoir jamais été sollicité par la commission « informations ». Il a tenté plusieurs fois d'interpeller Monsieur André LEGER là-dessus mais il est resté confronté « à un mur ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, fustige la gestion de la commune qui selon lui « fait le minimum technique ». Il compare le conseil municipal à « une simple chambre d'enregistrement » en prenant exemple sur la situation des personnes handicapées et leur accessibilité aux bâtiments publics que Monsieur le Maire « a balayé d'un revers de manche ». Il souhaite dorénavant des réponses concrètes.

Monsieur le Maire répond que les employés apprécieront d'apprendre, comme les élus l'apprécient déjà, de « faire le minimum technique ».

Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal, rappelle à Monsieur Thierry PAMART que les habitants ont l'air plutôt satisfait du travail fourni dans la mesure où Monsieur le Maire a été élu avec un score « parlant pour lui ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, revient sur un mail resté sans réponse de la mairie et compare la présente situation à « une satire ». Il ne comprend pas pourquoi le conseil municipal « vote seulement maintenant » le règlement intérieur alors que celui-ci est obligatoire. Les membres du groupe



Ville de Lewarde

majoritaire lui rappellent que le règlement intérieur a été voté lors de la 1^{ère} séance de conseil municipal, et que Monsieur Thierry PAMART a même voté pour la première version qui a été aujourd'hui amendée.

Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au maire, trouve la situation à la limite du supportable et demande aux groupes d'opposition de « faire attention ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, exprime son ressenti et surenchérit. « On m'a interdit de m'exprimer, je n'en ai jamais eu la possibilité ! » ; Monsieur le Maire lui répond qu'il ne l'a jamais demandé de communication dans le bulletin jusqu'à aujourd'hui.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, rebondit sur les propos de Monsieur Corentin KACZKA, affirmant que la commission « informations » ne s'est effectivement jamais réunie alors qu'elle a sollicité Monsieur André LEGER plusieurs fois. Elle pense que si cette commission ne se réunit pas, c'est sûrement dû « à la présence de Monsieur KACZKA dans celle-ci ».

Elle continue son intervention en prenant exemple, appuyé par Monsieur Jean-Marie DELANNOY, conseiller municipal, de n'avoir pas été invitée à l'installation du Conseil municipal des enfants. Elle a le sentiment d'être « volontairement écartée » et demande à Mesdames Amandine DUQUESNOY et Virginie FOURMAUT, Conseillères municipales si elles ont eu, elles, connaissance de la séance d'installation du conseil municipal des enfants. Les 2 conseillères répondent par l'affirmative, nuancé par l'intervention de Madame Amandine DUQUESNOY qui répond qu'elle a été invitée sûrement de par son statut de Présidente de l'association des parents d'élèves.

Monsieur André LEGER, Adjoint au maire, répond à Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, qu'il envisage de réunir la commission « information » pour approuver une nouvelle formule du bulletin municipal. Il avoue de pas réunir sa commission « pour le simple plaisir de la réunir si on n'a rien à se dire ». Il invite les conseillers de sa commission à « prendre leur stylo s'ils en ressentaient le besoin ».

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, souhaite « ne pas être pris en otage ». Il aimerait que les débats se recentrent « pour l'intérêt des habitants ».

Point n°5 - Désignation de représentants agence d'ingénierie départementale Inord

Monsieur le Maire rappelle que notre commune étant adhérente à l'agence d'ingénierie départementale « iNord », il convient conformément à l'article 10 des statuts de cette instance, de désigner pour la ville un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner ces 2 représentants. La liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » présente les candidatures de Denis MICHALAK en qualité de délégué titulaire et de Alain ROLLOS en qualité de délégué suppléant pour les représenter au sein de l'agence iNord.

Les élus, à l'unanimité, choisissent de voter à main levée.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » 15 voix pour
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour (Corentin KACZKA), 1 abstention (Thierry PAMART)
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 voix contre.



Point n°6 – Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire présente le point suivant.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal qui :

- Rapproche les autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire rappelle qu'une annexe relative au compte administratif 2020 a été jointe à la convocation. Aussi, comme il est prévu à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

« Le Maire et à défaut, celui qui le remplace, préside le Conseil Municipal. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même quand il ne serait plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. »

Les élus procèdent donc à l'élection du Président. Monsieur Jean-Michel MOREAU, Conseiller municipal, propose la candidature de Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe au Maire, ce que le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, en choisissant de procéder au scrutin à main levée pour la désignation du Président.

Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe au Maire, donne lecture des chiffres composant le compte administratif 2020 et propose au Conseil de l'approuver.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		
Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Article	Réalisé
11	Charges à caractère général	487 477.77 €
12	Charges de personnel	870 659.31 €
14	Atténuations de produits	73 797.00 €
22	Dépenses imprévues fonc.	- €
65	Autres charges gestion courante	239 635.45 €
66	Charges financières	55 748.45 €
67	Charges exceptionnelles	960.00 €
TOTAL	Dépenses	1 728 277.98 €
Recettes		
Chapitre	Article	Réalisé
13	Atténuations de charges	226 499.74 €
73	Impôts et taxes	1 026 992.32 €
74	Dotations et participations	776 907.88 €
75	Autres produits gestion courante	22 705.92 €
77	Produits exceptionnels	1 787.79 €
TOTAL	Recettes	2 054 893.65 €



COMPTE ADMINISTRATIF 2020		
Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre	Article	Réalisé
16	Remboursement d'emprunts	€ 107 563.20
20	Immobilisations incorporelles	€ 490.80
21	Immobilisations corporelles	€ 70 562.41
TOTAL	Dépenses	€ 178 616.41
Recettes		
Chapitre	Article	Réalisé
1068	Excédents de fonctionnements capitalisés	€ 156 940.53
10	Dotations fonds divers et réserves	€ 1 966.19
13	Subventions d'investissement	€ 38 266.00
TOTAL	Recettes	€ 197 172.72

Résultat du vote :

- Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 14 voix pour
- Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 abstentions
- Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 2 voix pour



Point n°7 – Vote du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire évoque qu'avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit le compte de gestion. Celui-ci retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Il a été joint à la convocation une annexe relative au compte de gestion. Après la présentation de ces comptes, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion 2020.

Monsieur le Maire souligne que ces chiffres du compte de gestion dans le document établi par la Direction générale des finances publiques – Trésorerie d'Aniche, sont les mêmes que ceux du compte administratif.

Il confie avoir rencontré Madame WIART, Conseillère aux décideurs locaux, qui n'était pas lors du RDV accompagné du Monsieur le percepteur, ce qui était selon les propres dires de Madame WIART « plutôt bon signe quant à la gestion communale, car il n'est présent que lorsque la gestion est critique ».

COMPTÉ DE GESTION 2020		
Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Article	Réalisé
11	Charges à caractère général	487 477.77 €
12	Charges de personnel	870 659.31 €
14	Atténuations de produits	73 797.00 €
22	Dépenses imprévues fonc	- €
65	Autres charges gestion courante	239 635.45 €
66	Charges financières	55 748.45 €
67	Charges exceptionnelles	960.00 €
TOTAL	Dépenses	1 728 277.98 €
Recettes		
Chapitre	Article	Réalisé
13	Atténuations de charges	226 499.74 €
73	Impôts et taxes	1 026 992.32 €
74	Dotations et participations	776 907.88 €
75	Autres produits gestion courante	22 705.92 €
77	Produits exceptionnels	1 787.79 €
TOTAL	Recettes	2 054 893.65 €

COMPTÉ DE GESTION 2020		
Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre	Article	Réalisé
16	Remboursement d'emprunts	107 563.20 €
20	Immobilisations incorporelles	490.80 €
21	Immobilisations corporelles	70 562.41 €
TOTAL	Dépenses	178 616.41 €
Recettes		
Chapitre	Article	Réalisé
1068	Excédents de fonctionnements capitalisés	156 940.53 €
10	Dotations fonds divers et réserves	1 966.19 €
13	Subventions d'investissement	38 266.00 €
TOTAL	Recettes	197 172.72 €

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » 15 voix pour
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 2 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 abstentions.

Madame Julie STICKER, Directrice générale des services, en profite pour féliciter Madame Marie-Aude MASSON, en charge du service comptabilité de la mairie.



Point n°8 – ALSH Fixation de la rémunération des animateurs

- **Centre aéré de Printemps :**

Monsieur le Maire rappelle les déclarations tardives du Président de la République décrétant une troisième période de confinement, et l'impossibilité de voir se tenir le centre aéré de printemps avec de nombreuses incertitudes. Cependant, Monsieur le Maire signale que les animateurs étaient déjà bien actifs à la préparation des animations. Il propose au Conseil Municipal de verser à chacun une enveloppe financière de 30€.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, demande à Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire, d'où vient la décision d'un montant de 30€ et combien d'animateurs bénéficieront de ce geste.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'est basé sur 3 réunions à 10€ chacune. Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire, ira à destination de 7 animateurs et d'une directrice.

Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal, salue notre geste de solidarité en cette période compliquée pour les plus jeunes. A la crise sanitaire, s'ajoute souvent pour eux, la crise financière.

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, rebondit sur les propos de Monsieur Alain ROLLOS, et déclare que « 30€ cela peut paraître peu, mais pour certain, c'est beaucoup », ce qu'appuie Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal.

- **Centre aéré d'été :**

Monsieur le Maire annonce la tenue, du 7 au 30 juillet prochain de 10h à 17h30, du centre aéré d'été. Les animateurs(trices) seront recruté(e)s en contrat d'engagement éducatif avec un fixe à la journée selon les tarifs suivants proposés à l'assemblée communale.

Catégorie	Traitement brut 2020	Proposition traitement brut 2021
BAFD	1960 € (20j de fonctionnement, soit 98€/j)	1800 € (18j de fonctionnement, soit 100€/j)
Sous-Directeur	1500 € (20j de fonctionnement, soit 75€/j)	1386 € (18j de fonctionnement, soit 77€/j)
BAFA	1300 € (20j de fonctionnement, soit 65€/j)	1206 € (18j de fonctionnement, soit 67€/j)
Stagiaire	1160€ (20j de fonctionnement, soit 58€/j)	1080 € (18j de fonctionnement, soit 60€/j)
Non breveté	980€ (20j de fonctionnement, soit 49€/j)	900 € (18j de fonctionnement, soit 50€/j)
Nuitée camping	30€ / nuit	30€ / nuit
Réunions préparatoires (3 réunions prévues)	10€ / réunion	10€ / réunion



Ville de Lewarde

Monsieur le Maire évoque la tenue cette année d'une garderie de 8h à 10h, en plus du centre aéré. Cette garderie sera tenue par des employés communaux.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, aimerait que la ville réalise un sondage pour la création d'un centre aéré au mois d'Août, car « beaucoup d'enfants ne partent pas en vacances ».

Ses propos sont fortement appuyés par Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal. Une « passe d'armes » a lieu entre lui et Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, qui lui répond que la ville a déjà réalisé un sondage et lui rappelle qu'elle était aux manettes de cette délégation.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, souhaite connaître l'effectif des animateurs pour la session d'été. Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire, lui répond que pour le moment, la ville a recruté, 1 directeur, 1 sous-directrice et 9 animateurs. Un sondage a été réalisé pour que l'on puisse connaître l'effectif moyen des enfants accueillis en cette période si compliquée. Une bonne soixantaine d'enfants devraient être accueillis selon les résultats du sondage, sachant que selon lui, certains parents n'ont pas répondu au sondage mais inscriront quand même leurs enfants.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, désire connaître les conditions de recrutement.

Monsieur André LEGER, Adjoint au Maire, lui répond que les réponses aux questions posées ont été écrites dans le bulletin municipal.

Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire, lui rappelle qu'il y avait une date limite pour réceptionner les candidatures en mairie pour pouvoir les étudier. Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande s'il peut avoir connaissance du budget général du centre, ce à quoi Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire, ne peut lui répondre, n'ayant pas tous les chiffres en tête. « BRAVO ! » lui rétorque alors Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL revient sur le fait que la ville a déjà réalisé des sondages. Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, lui coupe la parole en lui demandant d'en refaire. Monsieur le Député Alain BRUNEEL demande de lui laisser la parole pour qu'il puisse donner des éléments d'explications. Il évoque le fait que beaucoup d'entreprises ferment au mois d'Août. Il rappelle que le centre aéré représente un coût, mais qu'au-delà de cela, il y a plusieurs aspects à prendre en considération : le service technique qui doit être disponible, la cantine, la garderie maintenant tout cela mêlé à la prise de congés de notre personnel communal.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande un sondage pour uniquement les après-midis pour les mois de Juillet et d'Août. Nina LAHSSEN, Adjointe au Maire, remémore que la ville a déjà essayé cette méthode au mois de juillet en n'ayant pas accueilli beaucoup d'enfants. Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, insiste sur le sondage et lance « c'est la population qui décidera » ce à quoi Monsieur le Député Alain BRUNEEL lui répond que c'est le Conseil municipal qui décide. Il demande à Monsieur DELANNOY pourquoi il ne l'a jamais proposé avant et pourquoi il ne sait pas servi de son panneau d'affichage syndical pour le proposer. Monsieur DELANNOY, Conseiller municipal, annonce qu'il n'est plus militant à la CGT.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » 15 voix pour
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 2 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 voix pour



Ville de Lewarde

Point n°9 - Remboursement d'arrhes suite à une annulation de location de la salle des fêtes par un particulier

Monsieur le Maire indique que la municipalité a été saisie d'une demande de remboursement de la part de Monsieur Alain BAJEUX pour un montant de 30€.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, demande quand pourra être relouée la salle des fêtes. Monsieur le Maire lui répond qu'elle sera louée au « rythme des normes sanitaires imposées ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, a appris que la salle était louée prochainement pour l'IHSCGT et s'en félicite.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 2 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 voix pour

Point n°10 – Transfert de compétence en matière de planification urbaine locale CCCO

Monsieur le Maire aborde le fait que les élus doivent se prononcer sur le transfert éventuel de compétence en matière de planification urbaine locale au bénéfice de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, qui devait devenir effectif initialement au 1er janvier dernier.

À la suite du renouvellement général des conseils communaux et intercommunaux et l'élection de l'exécutif de la CCCO, il était normalement nécessaire de délibérer à nouveau sur cette question. Toutefois, la loi du 14 novembre dernier autorisant la prolongation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire loi est venue ralentir le processus d'opposition au transfert.

Cette loi a reporté du 1er janvier 2021 au 1er juillet 2021 le transfert automatique de cette compétence aux Communautés de Communes. Il est alors prévu que les communes membres de la CCCO disposent d'un délai de 3 mois avant la date du 1er juillet 2021, soit entre le 1er avril et le 30 juin prochain, pour donner un avis sur ce transfert de compétence.

Il nous est donc laissé la possibilité de s'opposer à ce transfert de compétence, lequel ne s'opérerait pas si au moins 25% des communes représentant 20% de la population du territoire en décidaient ainsi dans le délai précité.

Souhaitant conserver la maîtrise urbanistique de notre territoire communal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer contre le transfert de compétence en matière de planification urbaine au bénéfice de la Communauté de Communes.

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, mentionne que cela semble être la volonté des 20 communes composant la CCCO.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 2 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 voix pour



Point n°11 - Liste des jurés de la Cour d'Assises du Nord pour l'année 2022

Monsieur le Maire appelle au point suivant. Dans le cadre de l'établissement des listes des jurés d'assises, les mairies des Départements du Nord sont invitées à fournir chaque année au greffe de la Cour d'assises du Nord la liste des jurés citoyens tirés au sort sur les listes électorales.

Pour la commune de Lewarde, il y a lieu de tirer 6 personnes au sort pour l'année 2022.

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal et Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire, sont choisis parmi les conseillers pour procéder au tirage au sort.

Monsieur Corentin KACZKA tire au sort un numéro de page de la liste électorale et Monsieur Claude SOMBRIN tire au sort un numéro de ligne pour identifier une personne.

Six personnes sont donc tirées au sort :

- Ophélie DELHAYE
- Francine VAN CAPPELEN
- Nathalie HENOCQ
- Dimitri LEMAIRE
- Domenico MELLA
- Mathilde SERPAUD

Est évoqué l'âge de certaines personnes tirées au sort. Monsieur le Député Alain BRUNEEL précise que les conseillers ne peuvent pas décider si une personne est trop âgée ou pas « ce choix n'est pas de notre ressort, mais de celui du tribunal ».

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire souhaite que soient évoqués plusieurs points d'informations.

- Service énergie du SCOT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré le service mentionné pour que soit réalisé un audit énergétique de l'ensemble de nos bâtiments communaux.

De cet audit, les élus détermineront la priorisation des travaux mais aussi le choix des matériaux.

- Point sur les subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt de 2 dossiers de demande de subventionnement dans le cadre de la dotation de solidarité à l'investissement local émanant des services de l'état pour la toiture du restaurant scolaire et celle de la mairie.

- Révision du règlement d'utilisation du parc du château et du bois de Lewarde

Monsieur le Maire aborde la gestion du bois de Lewarde et rappelle que celle-ci incombe à la CCCO. Il y a actuellement 1400 frênes malades. Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe au maire informe que ces derniers sont remplacés petit à petit par des hêtres.

Ces arbres sont malades à cause d'un champignon invasif mais cependant bien caché puisqu'il ne provoque pas de signes annonciateurs vus de l'extérieur. Ce champignon est dangereux pour la solidité



Ville de Lewarde

des arbres. La CCCO souhaite que puisse être abaissée la jauge réglementant la fermeture du bois en fonction de la vitesse du vent, afin d'éviter que des grosses branches ne se cassent sous l'effet de bourrasques.

Actuellement, la jauge de fermeture du bois est fixée quand le vent souffle à plus de 70 km/h. La CCCO souhaite pouvoir abaisser cette jauge à 60 km/h, ce qui aurait pour conséquence de doubler le nombre de jours de fermeture du bois et du parc (de 30 à 60 jours en moyenne).

Monsieur le Maire avoue s'appuyer sur les conseils d'expert n'étant pas « ingénieur écologue » et a convoqué l'association lewardoise SOS Nature pour évoquer ce sujet. Il informe aussi que sa responsabilité pourrait être engagée en cas de problème.

- Installation du Conseil municipal des enfants

Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal, évoque l'installation dans le courant de l'après-midi du Conseil municipal des enfants en présence de Monsieur le Député Alain BRUNEEL, de Monsieur le Maire, et de Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au maire en charge de la jeunesse.

Cette installation a été faite en comité restreint pour répondre aux conditions sanitaires. Il informe que les 9 jeunes conseillers (3 CM1 et 6 CM2) sont déjà au travail sur par exemple la gestion des déchets en partenariat avec le SIAVED ou sur le projet « un arbre/une naissance ».

Ces jeunes conseillers seront sûrement reconduits dans leurs fonctions l'année prochaine pour cause d'impossibilité d'avoir pu siéger cette année faute à la pandémie.

Il fait connaître à l'auditoire que ces jeunes seront invités à l'Assemblée Nationale avant la fin de l'année civile par Monsieur le Député Alain BRUNEEL.

En amont du conseil municipal, le groupe d'opposition « Pour Lewarde, un nouvel élan » a souhaité par écrit que soient évoquées les thématiques suivantes :

- Groupement de commandes relatif à la reliure des actes

Les élus du groupe d'opposition « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » souhaitent connaître les coûts du groupement de commande.

Madame Julie STICKER, Directrice générale des services, les informe que les coûts ne sont pas encore connus puisque le groupement de commande vient seulement d'être lancé par le centre de gestion.

- La révision du Plan Local d'Urbanisme

Les élus du groupe d'opposition « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » souhaitent savoir où en est la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire répond que Mathilde KOBIEFSKI, du bureau d'études Urbycom présentera prochainement le Plan d'Aménagement et de Développement Durables, étape préliminaire à l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme.



Ville de Lewarde

- **Brigade du lien social**

Les élus du groupe d'opposition « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » souhaitent connaître l'avancée des travaux de la brigade, qui selon eux « n'a jamais été fonctionnelle »

Monsieur le Député Alain BRUNEEL fait le bilan des travaux de cette brigade qui a trouvé son nom lors d'une réunion à laquelle à l'époque ils avaient participé.

Le lien social existe depuis longtemps. Le but de cette commission était de savoir comment les élus pouvaient aider les citoyens. La commission a travaillé avec diverses associations, comme les secouristes, les restos du cœur, la peinture sur soie, ou encore le PPCL.

Les élus ont passé une série de coups de fil aux personnes vulnérables. Des couturières ont cousu des masques, récoltés et centralisés par Madame Emmanuelle MADOUX. Ces derniers ont été distribués à la population, amendé par une série de masques achetés par la municipalité.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL continue son propos en rappelant les jolis gestes de solidarité qui se sont dessinés, comme le lien créé avec le foyer de vie et la boulangerie qui a offert des viennoiseries. Une banderole a été affichée en mairie pour témoigner de notre soutien et de notre écoute envers les citoyens.

Plus récemment, les élus du groupe majoritaire ont assuré un suivi pour la vaccination des personnes de plus de 75 ans. La mairie a obtenu des rendez-vous pour une bonne vingtaine de personnes.

Madame Nina LAHSSEN, Adjointe au Maire, remémore aussi les masques distribués aussi dans nos écoles avec le concours de la municipalité et de l'association des parents d'élèves.

- **Recyclage des masques chirurgicaux**

Les élus du groupe d'opposition « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » demandent à Monsieur André LEGER des explications, car ce dernier « a pris le parti de confier à une société spécialisée le recyclage des masques chirurgicaux ».

Monsieur André LEGER, Adjoint au Maire, semble étonné de tels propos dans la mesure où rien n'a été commandé. Effectivement, il en a été question à un moment donné, mais la décision ne s'est pas prise car les employés communaux lui ont confié « repartir chez eux avec leurs masques pour des raisons optimales de sécurité sanitaire ».

Il conclut sa réponse en leur affirmant « qu'ils auraient été avertis si tel avait été le cas ».

- **Critères de sélection du camp d'ados**

Les élus du groupe d'opposition « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » se questionnent sur les critères de sélection pour le camp d'ados qui aura lieu cet été.

Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire, fait part de son étonnement. Les réponses à ces questions ont été inscrites dans le bulletin municipal qui a été distribué dans toutes les boîtes. Il rappelle que la date limite d'inscription a été fixé au 28 mai dernier et que pour le moment, 7 enfants y sont inscrits.



Ville de Lewarde

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, se pose la question afin de « ne pas léser un jeune ».

Monsieur le Député Alain BRUNEEL réexplique le fonctionnement du camp d'ado et rappelle le choix porté cette année sur le séjour « Aquafun ». Monsieur André LEGER, Adjoint au Maire, évoque que cette année, a été choisi un projet de « vacances plutôt sportives ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, demande si d'autres projets sont prévus pour les adolescents.

Madame Emmanuelle MADOUX, précise qu'effectivement, sont bien prévues des activités à destination des jeunes puisqu'elle s'est occupée avec la bibliothèque du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique et culturelle) en partenariat avec la CCCO.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande à Monsieur le Maire s'il peut parler de 2 autres thématiques. Monsieur le Maire acquiesce. Il lui demande où en est l'affaire de l'antenne téléphonique. Monsieur le Maire lui répond que l'affaire juridique suit son cours et que pour le moment, il n'a aucune nouvelle à donner.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, alerte Monsieur le Maire sur l'insécurité routière qui sévit dans la rue Pasteur et lui remet une pétition signée par les riverains. Selon lui, « le problème n'a que trop duré », il avoue le faire « au nom des riverains excédés ».

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 22h28.

Rédigé à Lewarde, le 7 juin 2021.

Denis MICHALAK
Maire



Procès-verbal approuvé à l'unanimité en séance du Conseil Municipal suivant, en date du 13/07/2021.